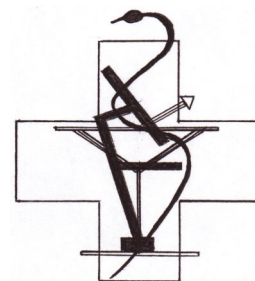


L'ÉCHO



Des Pharmacies et des Laboratoires d'Analyses Médicales

édito

SEPTEMBRE 2015

N° 183

Sommaire

EDITO

P. 1

LAM

P. 2-5

- ☐ Le processus de concentration se poursuit.
- ☐ Assemblée Générale du 25/11/15.

OFFICINES

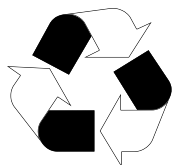
P. 6-7

- ☐ Racket sur la santé.
- ☐ Salaires.

FNIC

P.4, 7, 8

- ☐ Commande de timbres 2016.
- ☐ On agit ensemble le 8 octobre !



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 114507701
Directeur de publication : Gilles HELLIER
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

● **LE 8 OCTOBRE, LA MOBILISATION DE TOUS LES SALAIRES DE NOS BRANCHES EST UNE NECESSITE !**

Si la pause estivale a permis d'oublier à minima nos préoccupations de tous les jours, nous devons, dès aujourd'hui, affronter la réalité économique et sociale du pays, provoquée par la politique d'austérité conduite par le gouvernement socialiste dictée par le MEDEF.

Alors que des milliards d'euros continuent d'être accordés aux entreprises sous la forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales, sans évaluation ni contrôle, les salariés voient leurs salaires, leurs conditions de travail et leurs droits se réduire.

Comme les autres, les patrons des Officines et des Laboratoires d'Analyses Médicales ne sont surtout pas à plaindre, que ce soit sur leurs rémunérations ou sur les aides publiques qu'ils ont perçues ou vont toucher - sans aucune contrepartie, que ce soit sur l'emploi ou sur les salaires.

Le gouvernement a profité de la pause estivale pour faire passer les

lois Macron et Rebsamen, des lois qui s'attaquent aux droits des salariés et continuent de détruire le Code du travail.

D'ailleurs, ces lois sont à peine votées que le premier ministre persiste dans son offensive contre le Code du travail. Une commission mandatée par le gouvernement « préconise » de donner plus de pouvoir aux négociations d'entreprises.

Aujourd'hui, en France, le socle du droit du travail est le Code du travail. La Convention Collective Nationale ne peut pas être inférieure au Code du Travail. Un accord d'entreprise ne peut pas être inférieur à la Convention Collective : **c'est la hiérarchie des normes.**

De plus, dans une entreprise, si une clause d'un accord est inférieure à la Convention Collective, c'est la CCN qui s'applique : **c'est le principe de faveur.**

☐ **UNE JOURNÉE D'ÉTUDE FNIC SUR « LA RÉPONSE CGT AUX LOIS MACRON ET REBSAMEN » SERA ORGANISÉE LE 12 NOVEMBRE 2015**

↑ **POUR AIDER LES MILITANTS ET LES ARMER POUR ALLER AU DÉBAT AVEC LES SALARIÉS. EN ATTENDANT, IL NOUS FAUT RASSEMBLER ET MOBILISER LES SALARIÉS POUR LUTTER CONTRE CETTE RÉGRESSION SOCIALE, CAR SANS RÉACTION DES SYNDICATS CGT AVEC LES SALARIÉS, LE GOUVERNEMENT ET LE PATRONAT POURSUIVRONT LA MISE À MORT DES ACQUIS OBTENUS PAR LA LUTTE.**



● LE PROCESSUS DE CONCENTRATION SE POURSUIT.

Les six premiers mois de l'année 2015 ont confirmé les manœuvres financières pour l'acquisition et/ou le regroupement de Laboratoires de Biologie Médicale. Par exemple :

- ▶ Eurofins prend le contrôle du groupe de biologie médicale BIO-ACCESS/LABAZUR, puis prévoit d'acquérir Biomnis. Le tout pour un montant de 370 millions d'Euros
- ▶ Le fonds capital d'investissement Cinven a racheté le groupe LABCO pour un montant de 1,2 Milliard d'Euros.
- ▶ Les laboratoires CERBA rachètent Novescia pour un montant de 275 millions d'Euros.

Une étude du cabinet KPMG estime que le nombre de plateaux techniques sera d'environ 800 d'ici 2017, voire moins, soit une baisse de 900 sites depuis 2012.

Cette nouvelle vague de concentrations va impacter les conditions de travail et salariales de plus de 5000 salariés. Les salariés sont soumis à de fortes pressions, faute de personnel. Ils doivent répondre à de plus en plus de rentabilité au détriment des patients.

Ces rachats et regroupements de laboratoires sont en général accompagnés de suppressions d'emplois et de remise en cause des statuts des

salariés, notamment sur l'organisation du travail et les salaires. Elles engagent des sommes d'argent qui seraient plus utiles à l'emploi et aux salaires.

LA FÉDÉRATION DÉNONCE CETTE POLITIQUE OÙ SEUL L'ARGENT EST LA PRIORITÉ.

Face à cela, nous n'avons pas d'autre choix que de nous organiser dans la CGT. Cela passe par le renforcement de la CGT dans les Laboratoires de Biologie Médicale et par de nouvelles adhésions. Cette organisation doit aussi s'appuyer sur un réseau de nos syndicats en lien avec les territoires (UD, UL) afin de travailler pour faire face aux stratégies financières, qui vont contre les intérêts des salariés.

C'est de tous ces sujets dont la Fédération Nationale des Industries Chimiques vous propose de débattre lors de l'Assemblée Générale des syndicats des Laboratoires de Biologie Médicale. (Document page suivante).

VOTRE PRÉSENCE EST IMPÉRATIVE

POUR RENFORCER LE TRAVAIL

EN COMMISSION PARITAIRE DE LA CCN.

AVEC LES SALAIRES DES OFFICINES ET DES LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES REVENDIQUONS :

L'augmentation des salaires, la reconnaissance des qualifications, l'évolution des carrières, l'amélioration des conditions de travail, des droits pour les salariés au travers des CE, DP et CHSCT, autant d'axes de progrès pour que l'argent soit au service des salariés et non l'inverse.

Que ce soit dans les Officines ou les Laboratoires d'Analyses Médicales, l'urgence est d'avoir des perspectives réelles de mobilisation avec, si possible, des appels à des arrêts de travail.

Portons le débat avec les salariés pour que nos revendications en matière de salaires et d'emplois soient satisfaites.

FAISONS DU 8 OCTOBRE 2015, UNE JOURNÉE D'INTERVENTION FORTE POUR CONSTRUIRE UN AUTRE AVENIR QUE CELUI QU'ON VEUT NOUS IMPOSER.



**● ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS
DES LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES**

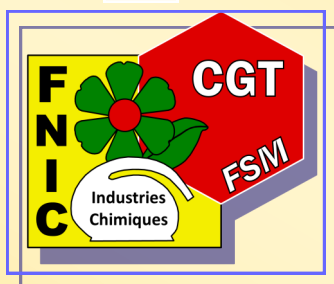
LE 25 NOVEMBRE 2015 - DE 9 H 30 A 17 H 00
Au siège de la Fédération à Montreuil
Salle POULMARC'H

ORDRE DU JOUR

- ▶ Introduction générale.
- ▶ Analyse du secteur.
- ▶ Echange sur la branche, nos forces syndicales.
- ▶ Quel travail CGT pour faire face aux regroupements des LBM ?
Quelle réponse CGT en lien avec la Fédération et l'Union Départementale ?

Comptant sur votre présence, fraternellement.

Gilles HELLIER
Secrétaire Fédéral



Bulletin d'inscription
Assemblée Générale
Laboratoires Biologie Médicale
Le 25 novembre 2015
de 9H30 à 17H00



LE SYNDICAT CGT : _____

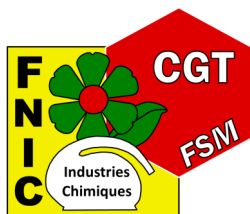
LOCALITÉ : _____

☞ Envisage la participation de / _____ / Camarades.

Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429 - 93514 Montreuil cedex Fax : 01.55.82.69.15—Email : contact@fnic-cgt.fr

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT.

263, rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 68 88 - Fax : 01 55 82 69 15 - boîte aux lettres (email) : contact@fnic-cgt.fr - <http://www.fnic-cgt.fr>.



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie
– Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance –
Officines – Pétrole – Plasturgie – Négoce et Prestations de services



Nos réf. GH/DM.2015

Montreuil, le 28 juillet 2015

COMMANDE DE MATERIEL 2016

Nous vivons actuellement une des périodes les plus violentes de remise en cause des acquis que la classe ouvrière a conquis par les luttes. Il en va du code du travail, des conventions collectives, de la protection sociale, des salaires, des libertés syndicales, des conditions de travail, etc. La politique gouvernementale n'a d'autre objectif que de répondre aux revendications du patronat, afin d'accroître l'exploitation capitaliste, en créant les conditions d'une modification en profondeur de la société au service du capital. Face à cela, n'y a-t-il pas urgence à s'investir toujours plus dans le renforcement de la CGT ?

Si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, n'oublions jamais que notre force c'est d'être nombreux et organisé! La situation sociale et politique actuelle, les attaques contre le monde du travail avec son lot de précarisation, de déréglementation, de casse de nos industries et de nos garanties collectives, offrent de multiples occasions de rappeler que la construction du rapport de forces passe forcément par le renforcement de la CGT.

Créer les conditions de la syndicalisation, améliorer notre organisation, c'est se donner les moyens de gagner et de repousser l'arbitraire et les injustices pour aller vers un changement de société, et de rester indépendant.

La régularisation des versements statutaires des cotisations de nos syndiqués, fait partie intégrante du renforcement de notre CGT, et est un indicateur important quant au fonctionnement, et à la qualité de vie syndicale de nos syndicats. L'adhésion à la CGT est concrétisée par une cotisation, et doit donc être versée régulièrement aux structures de la CGT. **Suite à la décision prise par la direction fédérale, le 16 avril 2013, LE PRIX DES TIMBRES N'EST PLUS MENTIONNÉ DEPUIS L'ANNEE 2014.** Cette décision remet au cœur l'importance des statuts de la Fédération (article 34 et 35) et de la CGT (article 34), notamment le respect du 1 % pour le montant de la cotisation des syndiqués.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner vos commandes de timbres, **avant le 15 NOVEMBRE 2015**, en précisant bien le nombre de timbre par Catégories Sociales Professionnelles (OE/, UFICT, UFR). Le matériel vous sera envoyé à la condition que vous soyez à jour de vos cotisations pour l'année 2014.

✂



COMMANDE MATERIEL 2016



NOM ET ADRESSE DU SYNDICAT : _____

NOM DU SECRÉTAIRE DU SYNDICAT : _____

NOM DU TRÉSORIER DU SYNDICAT : _____

CODE COGETISE : /_/_/_/_/

	OUVRIERS/EMPLOYÉS	INGÉNIEURS, CADRES, TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE	RETRAITÉS
NOMBRE DE FNI			
NOMBRE DE TIMBRES			

Renvoyer le bon de commande à : djazira.masdoua@fnic-cgt.fr ou à la fédération (adresse ci-dessous)



● RACKET SUR LA SANTÉ

Il n'est pas une journée qui passe sans que, dans les médias ou la presse, ne soit évoqué le déficit de la Sécurité sociale, les soins et frais de santé coûtant, soi-disant, de plus en plus et sur lesquels il est impératif de faire des économies si l'on veut pérenniser notre Sécurité sociale. Le tout, de plus, en culpabilisant les patients, les usagers, avec l'éternelle ritournelle de la surconsommation des médicaments, des dispositifs médicaux, des consultations des généralistes et autres spécialistes...

D'autres réalités sur le « coût » de la santé en France sont peu évoquées, la manipulation de vocabulaire et des chiffres est devenue monnaie courante, notamment de la part des pouvoirs publics.



» POUR L'EXEMPLE



LE TAUX DE SUBSTITUTION DES MÉDICAMENTS princeps par des génériques est de 80 % disent-ils.

VRAI en volume (nombre de boîtes), mais cela correspond en réalité à peine à 30 % du marché du médicament traduit en euros. En France, sur les 120 milliards d'euros de dépenses de médicaments, 84 milliards restent des médicaments princeps. Quand on sait que la marge opérationnelle moyenne de l'industrie pharmaceutique est de 33 %, c'est près de 40 milliards d'euros de profits, réalisés par les laboratoires, qui sont directement pris dans le budget de la Sécurité sociale et vont dans la poche des actionnaires.

L'obligation de substitution fait réaliser 250 millions d'euros d'économie à l'Assurance maladie nous dit-on.

VRAI, mais les pharmaciens bénéficient de primes/bonus sur objectif lorsqu'ils sont « bons élèves » et pratiquent la substitution de façon plus zélée que d'autres. Ces primes/bonus peuvent aller de 0 à 10.000 € (rarement plus) par an. Pour 2014, ce sont 200 millions d'euros qui ont été versés aux officines, soit une réalité d'économies de 50 millions d'euros, à mettre en parallèle avec un marché de 120 milliards....

AUTRE RENTE POUR LES PHARMACIENS.

Depuis le premier janvier 2015, pour chaque boîte de médicament délivrée, le pharmacien facture 82 centimes, et 51 centimes par ordonnance complexe.

Les pouvoirs en place, qui ont autorisé ces nouvelles dispositions, précisent qu'il s'agit là de mesures qui ont pour objectif de rétribuer la fonction « conseil » du pharmacien et que cela ne coûtera rien au patient.

Là aussi, les choses ne sont dites qu'à moitié, en réalité l'assurance maladie ne prendra en charge qu'à hauteur de ce qu'elle rembourse, autrement dit, pour un médicament remboursé à 65 %, le reste à charge pour les patients sera de 29 cts pouvant être pris en charge par les complémentaires santé pour ceux qui en ont, les autres... Pour nombre de patients, et notamment les plus précaires, cela peut rapidement peser lourd. A savoir que, sans prescription, les 82 cts s'appliquent aussi, mais sont intégralement à la charge du patient et qu'à partir du premier janvier 2016, ce sera 1 €. Cela représente environ une rente de 15 % du chiffre d'affaires d'une pharmacie.



SALAIRES

POUR 2015, l'accord salaire du 11/12/2014 est étendu à toutes les Officines, depuis le 11/07/2015.

Cet accord a été signé, en début d'année, par 3 Organisations patronales (FSPF-USPO-UNPF) et 3 Organisations syndicales (FO-CFDT-CFTC).

Aucune hausse de salaires n'a été actée pour l'année 2014.

Paradoxalement, le gouvernement a autorisé le versement d'une prime à la fonction de conseil des pharmaciens (page 5 de ce numéro), accord qui a été paraphé entre les pouvoirs publics et les pharmaciens d'officines. Cette rémunération, payée par la Sécurité sociale, permet d'augmenter la marge des pharmaciens sur le dos des malades.

Aujourd'hui, un pharmacien ou une pharmacienne titulaire peut gagner entre 11000 et 16000 euros brut/mois. Si on enlève les cotisations sociales et le remboursement des locaux de la pharmacie, il gagne entre 7500 et 9000 euros net/mois. A son départ en retraite, il récupère ce qu'il a engagé pour payer les locaux, montant normalement plus élevé que sa mise de départ.

Par contre, pour les employés d'une pharmacie, les salaires vont de 1458 euros à 3931 euros brut/mois, selon les catégories.

Ces écarts reflètent la réalité du monde officinal. Des salaires élevés pour les patrons et les miettes pour les salariés, auxquelles il faut ajouter des mauvaises conditions de travail et le harcèlement quotidien.

Aucune donnée fiable ne permet aujourd'hui d'estimer le nombre d'ordonnances traité dans les officines.

A 0,82 euro par boîte ou 0,51 euro par ordonnance de 5 médicaments, cette marge devrait permettre d'augmenter les salaires des employés au niveau de la revendication de la FNIC **1900 euros brut au coefficient 130** et non dans la poche des pharmaciens.

La Sécurité sociale rémunère les pharmaciens sur le dos des malades. Nous appelons cela du RACKET, tout simplement.

Pour la FNIC CGT, les pharmaciens et pharmaciennes n'ont pas besoin d'être rémunérés pour donner des conseils car ils ne font que leur métier !

IL Y A COMME UN MANQUE DE DÉLONTLOGIE DANS L'AIR ...



RAPPEL

	TAUX HORAIRE BRUT	SALAIRE MENSUEL BRUT
COEFFICIENT 100	9,61 €	1 458 €
COEFFICIENT 130	9,69 €	1 469,31 €
COEFFICIENT 140	9,71 €	1 473,07 €
COEFFICIENT 160	9,76 €	1 480,61 €
COEFFICIENT 230	9,94 €	1 506,99 €
COEFFICIENT 300	12,96 €	1 965,64 €
COEFFICIENT 330	14,26 €	2 162,21 €
COEFFICIENT 400	17,28 €	2 620,86 €
COEFFICIENT 430	18,58 €	2 817,42 €
COEFFICIENT 500	21,60 €	3 276,07 €
COEFFICIENT 600	25,92 €	3 931,29 €

➡ **Pour augmenter nos salaires,**
➡ **Pour l'emploi/les conditions de travail**

**ON AGIT
ENSEMBLE
LE 8 OCTOBRE**

Le patronat touche de plus en plus d'argent public que nous payons par nos impôts sur le revenu, la TVA, etc...

Le patronat s'accapare les richesses de notre travail et les utilise pour sa rente financière en versant chaque année le maximum aux actionnaires au dé-

triment de nos salaires, nos emplois, des investissements d'avenir.

Notre salaire est sans cesse dévalorisé, bloqué à cause de ces choix. Il y a de plus en plus de salariés pauvres, de plus en plus de difficultés à boucler les fins de mois, à payer les factures.

HALTE AU MÉPRIS DU TRAVAIL, SA RICHESSE !

**LE 8 OCTOBRE, DANS CHAQUE ENTREPRISE, CHAQUE SERVICE
GRÈVE, ARRÊT DE TRAVAIL
AVEC DÉLÉGATIONS DES SALARIÉS VERS LES DIRECTIONS
POUR Y DÉPOSER NOS REVENDICATIONS.**

**LES BROUTILLES ACQUISES PAR LE
« DIALOGUE SOCIAL »**

SALAIRES chez COOPER MELUN (77)

Suite à un accord signé en 2014 par CFDT et CFE-CGC, la direction propose pour 2015 une augmentation générale de 10,23 euros bruts mensuels, et 0,3 % d'augmentation individuelle pour les non-cadres.

**LES CONQUÊTES IMPOSÉES
PAR LA GRÈVE**

Les salariés insatisfaits font grève pendant 2 jours et demi et bloquent les expéditions. Ils obtiennent 3 % d'augmentation générale avec 45 € minimum et 554 € de prime.

EMPLOI DANS LA CHIMIE

Négocié dans la branche chimie, signé par la CFDT et la CFTC, le pacte de responsabilité permet d'acter que « la trajectoire des allègements pour les entreprises devra être cohérente avec la trajectoire des engagements ». Une avancée forte ?

Après 6 ans de luttes et de grèves, les sites Péchiney/Trimet, branche Chimie, de St Jean de Maurienne et de Castelsarrasin, voués à la fermeture, sont pérennisés. 900 emplois industriels sont maintenus grâce à la lutte.

